



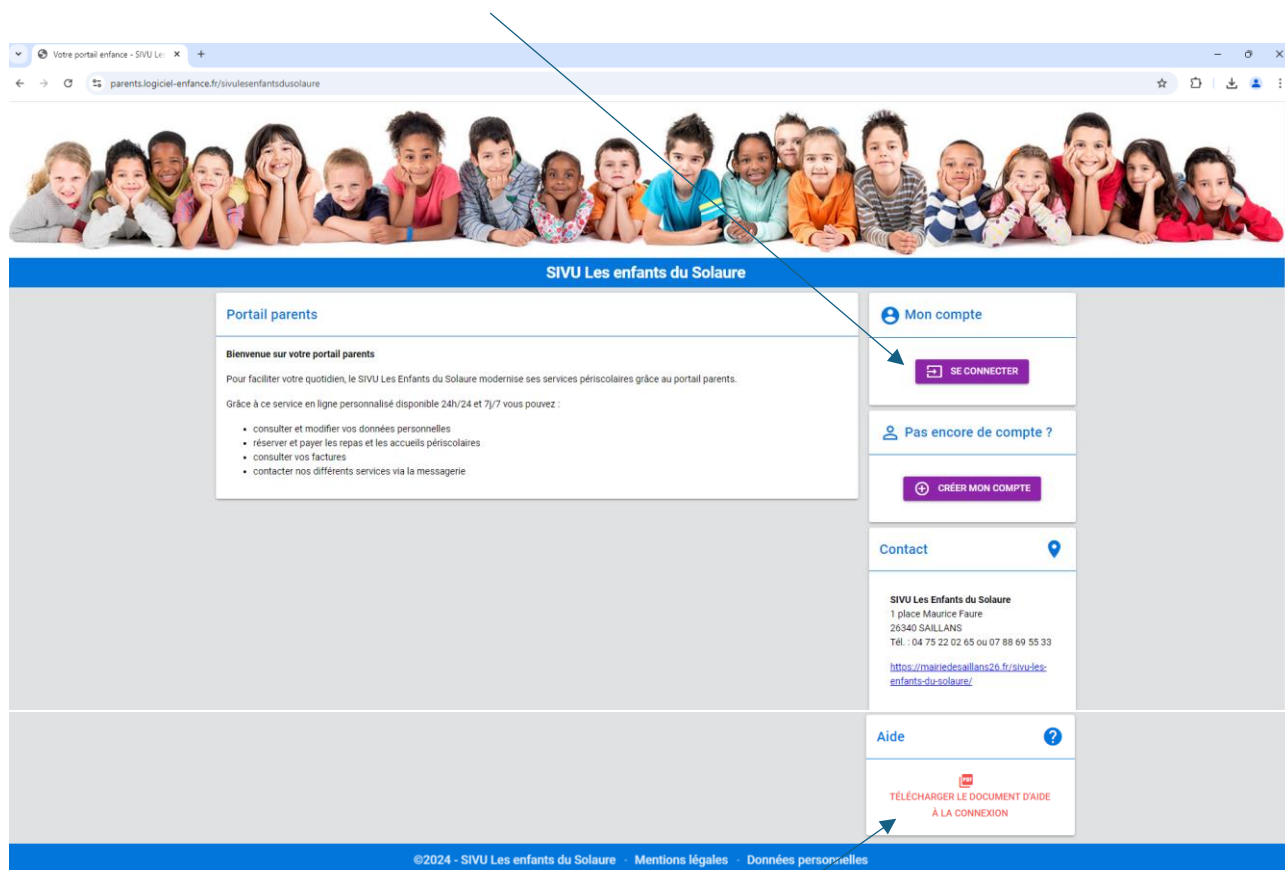
## Information aux Parents ACCÈS NOUVEAU PORTAIL FAMILLE pour réservations CANTINE et PÉRISCOLAIRE

Le nouveau portail famille sera à votre disposition dès le **lundi 21 octobre 2024**.  
Vous pourrez saisir vos **réservations** pour la **période débutant le lundi 18 novembre 2024**

*Si vous n'avez pas réservé la période allant jusqu'au 15 novembre 2024, merci de le faire sur le portail actuel (dead line le jeudi 7 novembre à 9h30). Au-delà de cette date l'accès vous sera bloqué pour utilisation uniquement par nos services - clôture définitive semaine 51.*

Pour rejoindre le portail famille, suivez le lien ci-dessous  
<https://parents.logiciel-enfance.fr/sivulesenfantsdusolaure>

puis cliquez sur mon compte / se connecter et suivez les instructions.



Si besoin : consulter ou télécharger le document d'aide

Ci-après, tableau résumant les principaux points : « ce qui ne change pas » et « ce qui change » entre les 2 logiciels.

Objet	ce qui ne change pas	ce qui change
Mot de passe de connexion		Vous créez votre propre mot de passe. Nous n'intervenons plus à ce sujet.
Votre compte	Nous créons votre compte lors de votre 1ère inscription à partir du dossier fourni. Tout dossier incomplet bloque la création du compte.	Vous vérifiez toutes les informations saisies. Vous pouvez les modifier en cas de besoin au fil du temps. Seul le QF ne doit pas être touché : il importé directement du réseau CAF cf votre n° d'allocataire.
Changement de situation familiale	Vous nous en informez.	Vous modifiez les éléments nécessaires dans votre compte, sans oublier d'indiquer la répartition (ou pas) de prise en charge financière selon les semaines.
Modalités de paiement		Le règlement se fait en même temps que la réservation. C'est ce qui permet de la valider. (principe du "panier")
Facturation		La facture justifiant de vos paiements sera disponible dans votre compte. Elle ne sera plus envoyée.
Délai de prise en charge des inscriptions	La date butoir reste le jeudi avant 9h30 pour les réservations de la semaine suivante	Le délai de 48h pour modifier une résa cantine n'existe plus.
En cas d'absences	Fournir un justificatif de l'absence	Si ce justificatif ne nous parvient pas sous 48h, la ou les réservations ne pourront être recréitées.

Pour toutes questions, n'hésitez pas à contacter notre responsable des services Sylvie ROUX.

En espérant que cette nouvelle formule répondra à vos attentes,

Bien cordialement

Dominique BALDERANIS

Présidente

pour l'équipe du SIVU Les Enfants du Solaire